

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Aux contribuables de la susdite municipalité, par la présente, l'AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'à la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 16 juin 2025 à 19 h, à la salle communautaire de la Municipalité de Chertsey au 333, avenue de l'Amitié, le conseil devra statuer sur les demandes d'usage conditionnel suivantes :

DÉSIGNATION : 17, chemin du Quartz
 52, chemin des Conifères
 405, chemin du Rucher
 520, 6^e rue Nord
 682, avenue Chantelle

NATURES ET EFFETS : Demandes concernant la possibilité de permettre l'usage conditionnel de résidence de tourisme.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme afin de rendre leur décision. De plus, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes d'autorisations d'un usage conditionnel lors de l'assemblée ordinaire du 16 juin 2025. Il sera possible pour vous d'accéder à la décision du conseil en consultant le procès-verbal de la séance sur le site internet de la Municipalité au www.chertsey.ca.

Donné à Chertsey, ce 28^e jour du mois de mai 2025.



Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Chertsey

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil le 28^e jour du mois de mai 2025, entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 28^e jour du mois de mai 2025.



Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Chertsey
